COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.6.2025
COM(2025) 220 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Autriche

{SWD(2025) 220 final}

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Autriche

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97 du Conseil[1], et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

Considérations générales

(1) Le règlement (UE) 2024/1263, entré en vigueur le 30 avril 2024, précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et durables, une croissance durable et inclusive et la résilience au moyen de réformes et d'investissements et de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et aux exigences du TFUE. Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre. En outre, le règlement encourage les États membres à s'approprier la politique budgétaire et il est davantage axé sur le moyen terme, tout en visant une application plus efficace et plus cohérente des règles. Chaque État membre doit présenter au Conseil et à la Commission un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, contenant ses engagements en matière budgétaire, de réforme et d'investissement sur un horizon de quatre ou cinq ans, selon la durée de la législature nationale. La trajectoire des dépenses nettes[2], dans chacun de

[1] JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj.

[2] Aux termes de l'article 2, point 2), du règlement (UE) 2024/1263, on entend par «dépenses nettes», les dépenses publiques, déduction faite: i) des dépenses d'intérêts; ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes; iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes

ces plans, doit être conforme aux exigences du règlement, et notamment aux obligations de placer ou de maintenir la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement, ou de la maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et de ramener et/ou de maintenir le déficit public en dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité à moyen terme. Lorsqu'un État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements conformément aux critères énoncés dans le règlement, la période d'ajustement peut être prolongée de trois ans au maximum.

(2) Le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil[3], qui a établi la facilité pour la reprise et la résilience (ci-après la «facilité»), est entré en vigueur le 19 février 2021. La facilité apporte un soutien financier aux États membres, créant une impulsion budgétaire financée par l'Union, pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements. Conformément aux priorités du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, la facilité favorise la reprise économique et sociale par la mise en œuvre de réformes et d'investissements durables tendant, en particulier, à promouvoir les transitions écologique et numérique et à rendre les économies des États membres plus résilientes. Elle contribue également à renforcer les finances publiques et à stimuler la croissance et la création d'emplois à moyen et à long termes, à renforcer la cohésion territoriale au sein de l'Union et à soutenir la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

(3) Le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil[4] (ci-après le «règlement REPowerEU»), adopté le 27 février 2023, vise à affranchir progressivement l'Union de sa dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles russes. Cet effort contribue à garantir la sécurité énergétique de l'Union en diversifiant son approvisionnement énergétique et en augmentant son utilisation des énergies renouvelables, ses capacités de stockage de l'énergie et son efficacité énergétique. L'Autriche a ajouté un chapitre REPowerEU à son plan national pour la reprise et la résilience, afin de financer des réformes et des investissements clés qui contribueront à la réalisation des objectifs REPowerEU.

(4) Le 30 avril 2021, l'Autriche a présenté son plan national pour la reprise et la résilience à la Commission, conformément à l'article 18, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/241. En vertu de l'article 19 de ce règlement, la Commission a évalué la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence du plan pour la reprise et la résilience selon les lignes directrices concernant l'évaluation figurant à l'annexe V dudit règlement. Le 13 juillet 2021, le Conseil a adopté sa décision d'exécution relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience de l'Autriche[5], qui a été modifiée le 9 novembre 2023 en vertu de l'article 21,

---

provenant de fonds de l'Union; iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union; v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage; et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

3 Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

4 Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) nº 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1, ELI: http://data.europa. eu/eli/reg/2023/435/oj).

5 Décision d'exécution du Conseil du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour l'Autriche (10159/2021).

paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/241 au motif que le PRR ne pouvait plus être respecté en partie en raison de circonstances objectives, ainsi que pour y inclure le chapitre RePowerEU[6]. La libération des tranches est subordonnée à l'adoption d'une décision de la Commission, conformément à l'article 24, paragraphe 5, du règlement, indiquant que l'Autriche a atteint de manière satisfaisante les jalons et cibles pertinents établis dans la décision d'exécution du Conseil. Les jalons et cibles ne peuvent être considérés comme atteints de manière satisfaisante qu'en l'absence de régression sur les jalons et cibles de la même réforme ou du même investissement précédemment atteints.

(5) Le [date], le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Autriche[7]. Le 13 mai 2025, l'Autriche a présenté son plan budgétaire et structurel à moyen terme. Le plan, présenté conformément à l'article 11 et à l'article 36, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2024/1263, couvre la période 2025-2029 et expose un ajustement budgétaire sur sept ans.

(6) Le 26 novembre 2024, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) nº 1176/2011, le rapport 2025 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel l'Autriche n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro et une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2025, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro[8] le 13 mai 2025 et le rapport conjoint sur l'emploi le 10 mars 2025.

(7) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'UE sur les cinq prochaines années. La boussole met en évidence les trois impératifs de transformation pour une croissance économique durable: i) l'innovation; ii) la décarbonation et la compétitivité; et iii) la sécurité. Afin de combler le déficit d'innovation, l'UE entend favoriser l'innovation industrielle, soutenir la croissance des jeunes entreprises au moyen d'initiatives telles que la stratégie de l'UE en faveur des jeunes pousses et des entreprises en expansion, et promouvoir l'adoption de technologies avancées comme l'intelligence artificielle et l'informatique quantique. Poursuivant l'objectif d'un verdissement de l'économie, la Commission a présenté un plan d'action global pour une énergie abordable et un pacte pour une industrie propre, visant à garantir que la transition vers une énergie propre reste efficace par rapport à son coût et propice à la compétitivité, en particulier pour les secteurs à forte intensité énergétique, et est un moteur de croissance. Afin de réduire ses dépendances excessives et d'accroître sa sécurité, l'Union est déterminée à renforcer ses partenariats commerciaux mondiaux, à diversifier ses chaînes d'approvisionnement et à sécuriser son accès aux matières premières critiques et aux sources d'énergie propres. La mise en œuvre de ces priorités s'appuie sur des catalyseurs horizontaux, à savoir la simplification de la

---

6 Décision d'exécution du Conseil du 7 novembre 2023 modifiant la décision d'exécution du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour l'Autriche (14472/2023).

7 Recommandation du Conseil du [xxx] approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Autriche (JO ...).

8 Recommandation du Conseil du 13 mai 2025 concernant la politique économique de la zone euro (JO C, C/2025/2782, 22.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2782/oj).

réglementation, l'approfondissement du marché unique, le financement de la compétitivité et d'une union de l'épargne et des investissements, la promotion des compétences et d'emplois de qualité, et une meilleure coordination des politiques de l'UE. La boussole pour la compétitivité est alignée sur le Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

(8) En 2025, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité. La pleine mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience reste essentielle à la réalisation des priorités stratégiques du Semestre européen, car ces plans permettent aux pays concernés de relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis identifiés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées ces dernières années. Ces recommandations par pays conservent leur pertinence pour les plans pour la reprise et la résilience modifiés conformément à l'article 21 du règlement (UE) 2021/241.

(9) Les recommandations par pays de 2025 pointent les grands défis de politique économique auxquels les mesures prévues dans les plans pour la reprise et la résilience répondent insuffisamment, en tenant compte des défis pertinents déjà mis en évidence dans les recommandations par pays de 2019 à 2024.

(10) Le 4 juin 2025, la Commission a publié le rapport 2025 pour l'Autriche. Ce rapport évalue les progrès accomplis par l'Autriche dans les suites données aux recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées et fait le point de la mise en œuvre, par l'Autriche, de son plan pour la reprise et la résilience. Sur la base de cette analyse, il mentionne les défis les plus pressants auxquels l'Autriche est confrontée. Il a également évalué les progrès accomplis par l'Autriche dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

Évaluation du rapport d'avancement annuel

(11) Le 13 mai 2025, l'Autriche a présenté un plan à moyen terme par lequel elle s'engage à ne pas dépasser les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants: 2,6 % en 2025, 2,2 % en 2026, 2,2 % en 2027, 2,0 % en 2028 et 2,3 % en 2029, ce qui correspond aux taux de croissance cumulés maximaux calculés par référence à l'année 2024 de 2,6 % en 2025, de 4,8 % en 2026, de 7,2 % en 2027, de 9,4 % en 2028 et de 11,9 % en 2029. Le 13 mai 2025, l'Autriche a présenté son rapport d'avancement annuel[9] sur les résultats et projections budgétaires pertinentes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis recensés dans les recommandations par pays du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par l'Autriche sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.

[9] Les rapports d'avancement annuels 2025 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en.

(12) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a recommandé d'activer de manière coordonnée la clause dérogatoire nationale du pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE en vue d'une augmentation rapide et significative des dépenses de défense, et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025.

(13) D'après les données validées par Eurostat[10], le déficit public de l'Autriche s'est creusé, passant de 2,6 % du PIB en 2023 à 4,7 % en 2024, tandis que la dette publique a augmenté, passant de 78,5 % du PIB à la fin de 2023 à 81,8 % à la fin de 2024. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à un taux de croissance des dépenses nettes de 8,7 % en 2024. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire[11], incluant les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était expansionniste à concurrence de 2,3 % du PIB en 2024. Le 4 juin 2025, la Commission a adopté un rapport au titre de l'article 126, paragraphe 3, du TFUE[12]. Ce rapport examinait la situation budgétaire de l'Autriche, puisque son déficit public en 2024 était supérieur à la valeur de référence de 3 % du PIB. Le rapport conclut qu'à la lumière de cette évaluation et après avoir pris en considération l'avis du comité économique et financier institué par l'article 126, paragraphe 4, du TFUE, la Commission envisagera de proposer l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif pour l'Autriche, en proposant au Conseil d'adopter une décision constatant l'existence d'un déficit excessif en vertu de l'article 126, paragraphe 6.

(14) D'après le rapport d'avancement annuel, le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires de l'Autriche prévoit une croissance du PIB réel de -0,3 % en 2025, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,8 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur une contraction du PIB réel de 0,3 % en 2025 et sur une croissance de 1,0 % en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,9 % en 2025 et à 2,1 % en 2026.

(15) Le rapport d'avancement annuel annonce une baisse du déficit public à 4,5 % du PIB en 2025, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour atteindre 84,7 % à la fin de 2025. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 1,6 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un déficit public de 4,4 % du PIB en 2025. La diminution du déficit en 2025 résulte principalement de la mise en œuvre d'un paquet d'assainissement, tandis que, dans le même temps, l'augmentation des dépenses consacrées aux salaires, aux pensions et aux dépenses sociales de la fonction publique due à l'indexation de l'inflation et à d'autres coûts liés au vieillissement continue de peser de manière significative sur les finances publiques. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 2,0 % en 2025. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire,

---

10 Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2025.

11 L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion budgétaire qui résulte des politiques budgétaires, et ce, aussi bien de celles financées au niveau national que de celles financées par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

12 Rapport de la Commission établi conformément à l'article 126, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, 4.6.2025, COM(2025) 615 final.

incluant les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, devrait être restrictive à concurrence de 1,3 % du PIB en 2025. Le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour s'établir à 84,0 % d'ici la fin de 2025.

(16) D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, des dépenses publiques représentant 0,1 % du PIB devraient être financées par un soutien non remboursable («subventions») de la facilité pour la reprise et la résilience en 2025. Elles représentaient également 0,1 % du PIB en 2024. Les dépenses financées par un soutien non remboursable de la facilité pour la reprise et la résilience permettent des investissements de qualité et des réformes de nature à améliorer la productivité qui n'ont pas d'incidence directe sur le solde et la dette publics de l'Autriche.

(17) Les dépenses publiques de défense de l'Autriche sont restées stables, à 0,6 % du PIB, entre 2021 et 2023[13]. Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses de défense devraient s'élever à 0,7 % du PIB en 2024 et à 0,8 % du PIB en 2025. Cela correspond à une augmentation de 0,2 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021.

(18) Selon les prévisions du printemps 2025 de la Commission, les dépenses nettes de l'Autriche devraient augmenter de 2,0 % en 2025. D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, la croissance des dépenses nettes de l'Autriche en 2025 devrait être inférieure au taux de croissance maximal recommandé, auquel l'Autriche s'est engagée dans son plan.

(19) Le rapport d'avancement annuel ne contient pas de projections budgétaires au-delà de 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent quant à elles sur un déficit public de 4,2 % du PIB en 2026. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 2,3 % en 2026. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, incluant les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, devrait être restrictive à concurrence de 0,3 % du PIB en 2026. Selon la Commission, le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter et atteindre 85,8 % d'ici à la fin de 2026.

(20) Le plan à moyen terme de l'Autriche précise l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement. Il s'agit notamment de mesures existantes et renforcées du plan pour la reprise et la résilience, telles que l'amélioration de l'accès à l'éducation («Chancenbonus»), ainsi que de réformes et d'investissements supplémentaires tels que le relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite, la réforme du congé de perfectionnement professionnel et l'augmentation de la contribution aux soins de santé pour les retraités.

Principaux défis

(21) L'Autriche est confrontée à des pressions budgétaires croissantes dans ses systèmes de soins de santé, de soins de longue durée et de retraite, qui sont liées au vieillissement de la population. L'âge légal et effectif de départ à la retraite relativement bas du pays entraîne des coûts de retraite élevés, qui devraient culminer à 15 % du PIB d'ici à 2030, avant de diminuer légèrement. Malgré les réformes passées, l'âge effectif de départ à la retraite de l'Autriche reste inférieur à la moyenne de l'UE. Les mesures en matière de retraite récemment mises en œuvre ont été modestes, en particulier par

[13] Eurostat, dépenses publiques ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

rapport à l'allongement de l'espérance de vie, et de nouveaux plans visant à limiter la retraite anticipée ne peuvent contribuer que dans une mesure limitée à relever l'âge effectif de départ à la retraite. Le vieillissement démographique met également à rude épreuve le financement des soins de santé et des soins de longue durée. D'ici à 2070, les dépenses de santé devraient passer de 7,8 % du PIB en 2024 à 8,9 % du PIB, soit le double de la hausse moyenne de l'UE, tandis que les coûts des soins de longue durée pourraient passer de 1,6 % à 3,1 % du PIB au cours de la même période. La réforme des soins de santé de 2023 visait à stimuler les soins primaires et à réduire la dépendance à l'hôpital, mais les soins primaires restent sous-développés, les services se chevauchent toujours et les objectifs en matière de dépenses ne sont pas respectés. Des mesures réglementaires efficaces et l'alignement des responsabilités en matière de financement et de dépenses font défaut, ce qui contribue à une situation dans laquelle les régions et l'assurance sociale dépassent souvent les plafonds de dépenses annuels convenus. En ce qui concerne les soins de longue durée, les réformes récentes ont amélioré les conditions de travail et le soutien aux aidants familiaux, mais n'ont pas abordé la question de la viabilité budgétaire. Les soins en institution dominent les dépenses publiques, même si les soins à domicile présentent souvent un rapport coût-efficacité plus satisfaisant. Le plan pour la reprise et la résilience comprend des mesures visant à promouvoir les soins de santé primaires et à mettre en œuvre une gouvernance fondée sur des objectifs dans le domaine des soins de longue durée.

(22) Le cadre budgétaire autrichien se caractérise par un système complexe de transferts intergouvernementaux entre les autorités fédérales et régionales, qui entravent l'efficacité des dépenses publiques. Avec un faible niveau d'autonomie fiscale, les États fédéraux dépendent fortement des recettes partagées plutôt que de leurs propres sources — seule une faible part des recettes publiques totales en 2024 provenait de sources infranationales. Dans le même temps, le financement de services essentiels tels que les soins de santé, la garde d'enfants et les transports publics dépend en partie des dépenses des États fédéraux et des municipalités. L'évolution démographique et la transition écologique aggravent encore la pression des coûts sur les États fédéraux et municipalités, tandis que les recettes propres ne sont pas liées à la dynamique des dépenses.

(23) Le bouquet fiscal continue de dépendre fortement des revenus du travail et de la consommation. En 2023, l'Autriche affichait le quatrième ratio impôts/PIB le plus élevé de l'UE, avec un coin fiscal moyen important sur le travail (le cinquième le plus élevé de l'UE en 2024)[14]. Depuis 2023, les tranches de l'impôt sur le revenu ont été indexées sur l'inflation, ce qui évite une augmentation supplémentaire du coin fiscal par glissement d'une tranche à l'autre. Néanmoins, plusieurs défis structurels déjà anciens concernant le bouquet fiscal restent sans solution. Une meilleure utilisation d'une fiscalité plus propice à la croissance et à l'emploi pourrait contribuer à créer l'espace budgétaire nécessaire et à renforcer l'équité de la structure générale de la fiscalité.

(24) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui fait appel au soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+), s'est accélérée en Autriche. Il est important de poursuivre les efforts pour veiller à la mise en œuvre rapide de ces programmes, tout en maximisant leur incidence sur le terrain. Dans le

[14] OCDE (2025), Taxing Wages 2025.

cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, l'Autriche prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance. Dans le même temps, l'Autriche reste confrontée à des défis, notamment ceux liés à la compétitivité, au logement abordable, aux compétences et à l'inclusion active. Conformément à l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060, l'Autriche est tenue, dans le cadre de l'examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, de réexaminer chaque programme en tenant compte, entre autres, des défis mis en évidence dans les recommandations par pays de 2024. La proposition de la Commission adoptée le 1er avril 2025[15] prévoit de prolonger au-delà du 31 mars 2025 le délai de présentation d'une évaluation – par programme – des résultats de l'examen à mi-parcours. Elle prévoit également d'offrir une certaine souplesse pour accélérer la mise en œuvre des programmes et d'encourager les États membres à allouer des ressources au titre de la politique de cohésion à cinq priorités stratégiques de l'Union, à savoir la compétitivité dans les technologies stratégiques, la défense, le logement, la résilience dans le domaine de l'eau et la transition énergétique.

(25) La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) permet d'investir dans une priorité stratégique essentielle de l'UE en renforçant la compétitivité de l'UE. STEP fait appel à 11 fonds existants de l'UE. Les États membres peuvent également contribuer au programme InvestEU, qui soutient les investissements dans des domaines prioritaires. L'Autriche pourrait se servir de ces initiatives pour soutenir le développement ou la fabrication de technologies critiques, notamment des technologies propres et économes en ressources.

(26) Au-delà des défis économiques et sociaux abordés par le plan pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE, l'Autriche est confrontée à plusieurs difficultés supplémentaires liées à la viabilité de ses finances publiques, au marché du travail, au dynamisme et à la compétitivité des entreprises, à sa dépendance persistante à l'égard des combustibles fossiles et aux prix élevés de l'énergie.

(27) Bien que divers instruments de financement soient disponibles, le financement des risques pour les jeunes pousses et les entreprises en expansion reste un facteur restrictif. Le marché local du capital-risque et du capital de croissance affiche une tendance positive, le capital-risque atteignant 0,08 % du PIB sur la période 2021-2023, mais il n'est pas encore suffisamment développé. Le faible financement en capital-risque s'explique en partie par le faible niveau de participation des investisseurs institutionnels, y compris les fonds de pension. À peine 1 % de fonds de capital-investissement et de capital-risque sont levés chaque année au cours de la période 2007-2023, ce qui est nettement inférieur aux États membres qui jouent un rôle de premier plan dans ce domaine.

(28) Les dépenses relativement élevées de l'Autriche en matière de R&D (3,26 % du PIB en 2023) et la forte collaboration entre le monde scientifique et les entreprises ne se traduisent pas suffisamment par des solutions commercialisables et par un plus grand dynamisme des entreprises. Le pourcentage de personnes travaillant dans des services à forte intensité de connaissances s'élevait à 39,8 %, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (40,8 %) en 2022. Le pays accuse également un retard par rapport aux États membres les plus innovants de l'UE en ce qui concerne la création de valeur

[15] Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours, COM(2025) 123 final.

ajoutée nationale par les exportations de biens et de services de haute technologie. Le soutien public à l'innovation, principalement au moyen d'incitations fiscales en faveur de la R&D, tend à se concentrer sur l'innovation incrémentale dans des secteurs bien établis. L'affaiblissement de l'activité de dépôt de brevets au cours de la dernière décennie, avec la persistance de fortes disparités entre les États fédéraux en matière de dépenses de R&D, limite la capacité de l'Autriche à exploiter pleinement son potentiel en matière d'avantages économiques accrus qu'elle pourrait tirer de l'innovation. Un réexamen plus systématique des régimes d'aide existants pourrait accroître l'efficacité du système d'innovation.

(29) La promotion de l'intégration des technologies numériques dans les entreprises renforcerait encore la compétitivité. Malgré les progrès accomplis dans l'adoption de l'informatique en nuage, 35,6 % des entreprises utilisant des technologies en nuage, l'Autriche accuse un retard par rapport à la moyenne de l'UE (38,9 %), ce qui indique une marge de croissance dans ce domaine. L'adoption de l'analyse de données reste également un défi, étant donné que seules 23,9 % des entreprises autrichiennes ont mis en œuvre de telles technologies, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (33,2 %). Des mesures ciblées — y compris des incitations financières, un soutien aux infrastructures de données et d'informatique en nuage et des investissements dans les compétences numériques — pourraient accélérer considérablement l'adoption de technologies de pointe, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises (PME).

(30) Les consommateurs autrichiens subissent les effets négatifs d'un manque de concurrence dans certains secteurs, ce qui contribue à maintenir les prix à un niveau élevé. Les obstacles à l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché, les contraintes territoriales d'approvisionnement et les restrictions réglementaires excessives pour certaines professions et certains prestataires de services limitent la concurrence et font grimper les prix pour les consommateurs.

(31) Comme le prévoit la boussole pour la compétitivité, toutes les institutions européennes, nationales et locales doivent déployer des efforts importants pour élaborer des règles plus simples et accélérer les procédures administratives. La Commission s'est fixé des objectifs ambitieux visant à réduire la charge administrative d'au moins 25 % et d'au moins 35 % pour les PME. Pour atteindre ces objectifs, elle a créé de nouveaux outils. Elle entend notamment soumettre le corpus législatif de l'UE à un test de résistance et renforcer le dialogue entre les parties prenantes. Afin d'être à la hauteur de cette ambition, l'Autriche doit également prendre des mesures. 51 % des entreprises considèrent la complexité des procédures administratives comme un problème pour leur entreprise lorsqu'elles exercent leurs activités en Autriche[16]. L'accélération des procédures d'octroi de permis et la réduction de la complexité administrative — en particulier pour les PME — constituent un autre levier pour accroître la compétitivité. Les procédures d'octroi de permis, qui s'étendent généralement sur une période de 22 à 23 mois à compter de la date de la demande, retardent souvent indûment les projets industriels. Un facteur déterminant est l'utilisation limitée des outils numériques, la communication reposant encore largement sur la soumission de documents physiques. Il serait possible d'accélérer l'octroi de permis en introduisant des options telles que le démarrage rapide des travaux de construction préparatoires, des procédures simplifiées pour les contestations publiques et le report de l'envoi de la documentation non essentielle à

[16] Attitude des entreprises vis-à-vis de la corruption dans l'UE, rapport Eurobaromètre Flash (avril 2024).

des étapes ultérieures de la procédure. Dans l'ensemble, la charge administrative et réglementaire de l'Autriche est élevée, la réglementation des entreprises étant souvent considérée comme un obstacle à l'investissement plus important que la moyenne de l'UE.

(32) L'Autriche a accompli des progrès significatifs dans sa trajectoire de transition vers une énergie propre et a renforcé sa sécurité énergétique en supprimant progressivement la totalité de ses importations de gaz russe au début de l'année 2025. Toutefois, pour 65 % de ses besoins énergétiques, l'Autriche reste tributaire des importations, en particulier du pétrole et du gaz. Les prix de l'énergie ont considérablement augmenté, le prix de l'électricité pour les grands consommateurs étant le septième plus élevé de l'UE en 2023. Cela a une incidence sur la compétitivité des prix, en particulier pour les industries à forte intensité énergétique. Compte tenu de l'expansion majeure des énergies renouvelables au cours des dernières années et des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables jusqu'en 2030, il est urgent d'étendre et de moderniser le réseau ainsi que de flexibiliser le système énergétique. Cela nécessite à la fois davantage d'investissements et de rapidité afin que la production d'électricité renouvelable supplémentaire puisse être intégrée dans le système. Le coût de l'expansion du réseau est supporté par les utilisateurs du réseau. Les redevances d'accès au réseau ont augmenté en moyenne de 19 % en janvier 2025 pour financer, entre autres, les investissements en cours. Les travaux sur la nouvelle loi sur le marché de l'électricité (ELWG) visant à permettre une réforme des tarifs de réseau, à rendre le système énergétique plus flexible ou à inciter à recourir à des accords d'achat d'électricité (AAE) n'ont pas progressé. À l'heure actuelle, les AAE renouvelables sont limités en Autriche, seul 0,1 GW ayant fait l'objet d'un contrat.

(33) Les énergies renouvelables, qui représentent 40,8 % de la consommation totale d'énergie de l'Autriche, représentent une part importante et croissante. Toutefois, les progrès dans l'accélération du déploiement des énergies renouvelables et des infrastructures dont elles ont besoin sont au point mort. L'expansion de la technologie «zéro net» autrichienne, en particulier, est encore freinée par la complexité et la longueur des procédures administratives.

(34) L'Autriche devrait être en bonne voie pour atteindre son objectif de réduction des émissions, mais le rythme de décarbonation en 2024 a ralenti par rapport à l'année précédente. Les émissions ne devraient avoir diminué que de 3,7 %, contre 6,5 % en 2023. Le secteur industriel autrichien se caractérise par une forte intensité énergétique et est lent à se décarboner. Étant donné que de nombreuses entreprises ont du mal à absorber les importantes hausses des prix de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique est importante tant pour réduire les émissions que pour stimuler la compétitivité. Si la plupart des secteurs ont accompli des progrès à cet égard, la décarbonation des transports reste à la traîne. En 2023, la consommation finale d'énergie du secteur des transports a en fait augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente. Pour y remédier, le plan national en matière d'énergie et de climat de 2024 propose des mesures supplémentaires qui permettront à l'Autriche d'atteindre ses objectifs de répartition de l'effort, mais leur succès dépendra de la mise en œuvre résolue et intégrale de ces mesures.

(35) La fiscalité du travail et les cotisations sociales en Autriche figurent parmi les plus élevées de l'UE, ce qui entrave la création d'emplois et la participation au marché du travail. Au cours de la dernière décennie, le nombre moyen d'heures hebdomadaires effectives travaillées par personne est passé de 35,8 à 33,6 heures. Contrairement à la tendance observée dans d'autres États membres, la part déjà élevée du travail à temps

partiel a augmenté de 2 points de pourcentage depuis 2019. Avec 30,6 % en 2024, le travail à temps partiel reste presque deux fois plus élevé que la moyenne de l'UE (17,1 %). Le coin fiscal élevé sur le travail décourage l'allongement des heures de travail, ce qui contribue aux pénuries de main-d'œuvre et limite le potentiel économique.

(36) La proportion de femmes travaillant à temps partiel figure parmi les plus élevées de l'UE. Cela reflète également leur niveau élevé de participation à des activités de soins non rémunérées et l'offre insuffisante de services d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordables et de qualité et la difficulté de l'accès à de tels services. Malgré les efforts déployés pour accroître l'offre de services d'éducation et d'accueil de la petite enfance, le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans inscrits dans des structures formelles d'éducation et d'accueil de la petite enfance reste nettement inférieur à la moyenne de l'UE. Cette situation s'accompagne de disparités régionales en ce qui concerne la disponibilité de places pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance, ainsi que d'une pénurie de personnel.

(37) Bien que le taux d'emploi des travailleurs âgés (55 à 64 ans) n'ait cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie pour atteindre 58,8 % en 2024, il reste nettement inférieur à la moyenne de l'UE, qui est de 65,2 %. Les travailleurs âgés éprouvent des difficultés à réintégrer le marché du travail pour toute une série de raisons, allant de compétences numériques limitées à des préjugés à l'égard des travailleurs âgés. Les personnes peu qualifiées dont le niveau d'éducation se limite à l'enseignement obligatoire sont particulièrement vulnérables et représentent la majeure partie des chômeurs en Autriche. De même, les personnes issues de l'immigration et les personnes issues d'un milieu socio-économique défavorisé ont des niveaux de réussite plus faibles sur le marché du travail et sont confrontées à des obstacles particuliers pour entrer sur le marché du travail. Cette situation est aggravée par les difficultés liées à l'inadéquation des compétences linguistiques et à la reconnaissance limitée des qualifications.

(38) Selon le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE de 2022, la performance insuffisante des élèves en matière d'acquisition des compétences de base s'est accrue, en particulier pour les élèves issus de l'immigration et/ou issus de milieux socio-économiques défavorisés ou ceux nés à l'étranger. La proportion croissante d'élèves issus de l'immigration et/ou de milieux socio-économiques défavorisés qui suivent des études sans compétences linguistiques suffisantes pose des problèmes aux enseignants. En outre, la pénurie d'enseignants constitue un obstacle supplémentaire à l'amélioration des résultats scolaires. En outre, la dégradation des compétences de base des élèves se répercute à l'âge adulte, en particulier chez les élèves issus de l'immigration et/ou issus de milieux socio-économiques défavorisés. Si l'Autriche continue de mettre en œuvre un large éventail de réformes visant à améliorer les performances de son système éducatif, il est essentiel qu'elle renforce le développement des compétences de base et des compétences en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques à tous les niveaux, de l'éducation des enfants à l'éducation des adultes, pour remédier aux pénuries de compétences.

(39) La pénurie de main-d'œuvre qualifiée reste un goulet d'étranglement pour le potentiel de croissance de l'Autriche. 72 % des entreprises considèrent qu'il s'agit là d'un

obstacle majeur à l'investissement[17]. En particulier, le manque de compétences vertes entrave à la fois la compétitivité des secteurs clés pour la transition écologique et risque de retarder l'Autriche dans la réalisation de ses objectifs climatiques. En outre, il n'existe actuellement aucune stratégie concrète visant à remédier aux pertes d'emplois prévues dans les industries à forte intensité de carbone à mesure que l'Autriche s'oriente vers une économie à zéro émission nette. L'amélioration des programmes de renforcement des compétences existants pourrait débloquer le potentiel de main-d'œuvre inexploitée et stimuler l'industrie autrichienne à zéro émission nette. Il est particulièrement essentiel d'apporter un soutien ciblé aux personnes dans les professions et les régions qui risquent d'être touchées par les efforts de décarbonation à grande échelle pour obtenir une large adhésion de la population à la transition écologique.

(40) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2025 que les États membres de la zone euro prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur plan pour la reprise et la résilience, pour mettre en œuvre la recommandation 2025 concernant la politique économique de la zone euro. Dans le cas de l'Autriche, les recommandations 2, 3 et 5 contribuent à la mise en œuvre de la première recommandation pour la zone euro énoncée dans la recommandation de 2025, relative à la compétitivité; les recommandations 1, 4 et 5 contribuent à la mise en œuvre de la deuxième recommandation pour la zone euro énoncée dans la recommandation de 2025, relative à la résilience; et la recommandation 1 contribue à la mise en œuvre de la troisième recommandation pour la zone euro énoncée dans la recommandation de 2025, relative à la stabilité macroéconomique et financière,

RECOMMANDE que l'Autriche s'attache, en 2025 et 2026:

1. à renforcer ses dépenses globales et son état de préparation en matière de défense, conformément aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025; à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le [date]; à mettre en œuvre l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement, comme recommandé par le Conseil le [date]; à prendre des mesures décisives pour préserver la viabilité des finances publiques, notamment en améliorant la viabilité budgétaire des systèmes de soins de santé, de soins de longue durée et de retraite, en particulier en rationalisant les infrastructures hospitalières sous-utilisées, en améliorant le rapport coût-efficacité des soins de santé et des soins de longue durée, en renforçant le contrôle des dépenses et en relevant sensiblement l'âge effectif de départ à la retraite; à simplifier et à rationaliser les relations budgétaires entre les différents niveaux de pouvoir ainsi que les compétences budgétaires de ces derniers, et à faire en sorte que les compétences en matière de financement et de dépenses soient clairement alignées; à améliorer le bouquet fiscal afin de réduire le coin fiscal élevé sur le travail et de soutenir la croissance inclusive et durable dans un environnement fiscal difficile;

2. étant donné les délais applicables, en vertu du règlement (UE) 2021/241, pour l'achèvement en temps utile des réformes et des investissements, à veiller à la mise en œuvre effective du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU; à accélérer la mise en œuvre des programmes de la politique de

[17] Enquête de la BEI sur l'investissement 2024 — Aperçu par pays:Autriche, p. 17.

cohésion (FEDER, FTC, FSE+) en s'appuyant, s'il y a lieu, sur les possibilités ouvertes par l'examen à mi-parcours; à tirer le meilleur parti des instruments de l'UE, y compris les possibilités offertes par InvestEU et la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», afin d'améliorer la compétitivité;

3. à promouvoir le dynamisme des entreprises ainsi que la création et la croissance des jeunes entreprises, notamment en offrant un meilleur accès au capital-risque et au capital de croissance et en supprimant les obstacles qui empêchent les investisseurs institutionnels d'investir dans des instruments de capitaux propres; à améliorer la traduction des niveaux élevés d'investissement en R&D dans des solutions commercialisables et à intensifier l'utilisation des technologies numériques (avancées) par les entreprises; à simplifier la réglementation, à réduire la charge administrative, en particulier pour les PME, à accélérer les procédures d'octroi de permis et à renforcer la concurrence pour faire baisser les prix;

4. à lutter contre les coûts élevés de l'énergie, notamment par une réforme de la loi sur l'électricité, en améliorant la flexibilité du système énergétique et en encourageant les accords d'achat d'électricité; à réduire la dépendance globale à l'égard des combustibles fossiles et à accélérer le déploiement des énergies renouvelables et des infrastructures nécessaires, notamment en simplifiant les procédures d'octroi de permis et en mettant en place des zones d'accélération spécifiques; à réduire encore les émissions, en particulier dans le secteur des transports et en faisant progresser la décarbonation industrielle; à améliorer l'efficacité énergétique;

5. à créer des incitations pour augmenter le nombre total d'heures travaillées et la participation des femmes au marché du travail à temps plein, notamment en améliorant la qualité et l'offre de services de garde d'enfants; à améliorer les possibilités sur le marché du travail pour les travailleurs âgés et les groupes défavorisés, comme les demandeurs d'emploi peu qualifiés et les personnes issues de l'immigration, et à relever les niveaux de compétences de base, dès l'enfance, notamment au niveau scolaire; à intensifier les efforts visant à fournir et à acquérir les aptitudes et les compétences nécessaires à la transition écologique.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le président